

marins traverseraient nos eaux pour se rendre jusqu'à la zone d'essai.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. La situation est beaucoup plus sérieuse que la ministre ne veut l'admettre. C'est une enquête publique qu'il faudrait pour évaluer les graves risques auxquels la population est exposée.

La question que je pose à la ministre se rapporte à la façon de procéder. Il est très clair, d'après les documents fournis au Cabinet, que cette méthode a déjà été jugée illégale dans l'affaire Kemano-Alcan. On ne peut pas se servir d'un décret du conseil pour contourner la procédure normale dans un cas de ce genre.

La question que je veux poser à la ministre est la suivante: Corrigerez-vous la situation. . .

M. le Président: Le point que le député soulève est certes important, mais je demanderais aux députés de respecter le Règlement lorsqu'ils posent leurs questions.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à mon avis, il y a deux choses importantes ici. Premièrement, les aspects environnementaux de cette activité ont été examinés conformément à la décision prise en 1990 par le Cabinet à cet égard.

Les ministères responsables ont analysé tous les renseignements pertinents, y compris l'évaluation environnementale définitive, comme l'évaluation du SEAFAC, qui était tellement complète qu'elle a résisté à une contestation devant les tribunaux aux États-Unis.

Conformément à la politique gouvernementale, les résultats d'une évaluation environnementale préliminaire seront rendus publics.

* * *

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il y a plus d'un an, le premier ministre a coprésidé, à grand renfort de publicité, le Sommet mondial des Nations Unies en faveur des enfants, lequel s'est soldé par l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette convention continue toutefois de s'empoussiérer sur une étagère dans le bureau du premier ministre.

Des voix: Vous vous trompez sur toute la ligne.

Questions orales

Mme Finestone: Je vois. Si je me trompe sur toute la ligne, le premier ministre peut-il, en ce cas, faire ce qu'il convient dès aujourd'hui et envoyer un message à tous les enfants canadiens et à ceux qui défendent leur cause ici même à la Chambre, afin de leur dire où, quand et comment cette convention sera signée?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la convention ne dort pas sur une tablette dans le bureau du premier ministre. Comme nous avons promis de le faire, nous l'avons soumise aux provinces, puisque c'est à elles qu'incombe d'abord et avant tout la responsabilité des enfants.

Le premier ministre et moi-même avons dit que, dès que les provinces l'auraient ratifiée ou acceptée, la convention serait signée. Nous attendons la réponse de deux provinces, dont l'une qui sort d'une campagne électorale. On nous a dit qu'elles se pencheraient sur la question sans tarder. Je maintiens que la convention sera ratifiée avant la fin de l'année.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, si le ministre sait quand la convention sera adoptée, la volonté politique devrait en permettre l'adoption dès maintenant.

La situation lamentable des enfants canadiens est vraiment renversante: un enfant sur six vit dans la pauvreté, le nombre d'enfants sans foyer atteint des niveaux critiques, un trop grand nombre vivent encore dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté, l'état de santé de nos enfants autochtones est comparable à celui des enfants du tiers monde et, par sa mauvaise gestion de l'économie, le gouvernement oblige de plus en plus de gens à faire la queue aux banques d'alimentation.

• (1440)

Voici ma question pour le premier ministre. Peut-il nous dire quelles mesures concrètes il entend prendre pour enrayer, dès maintenant, la détresse de plus d'un million d'enfants canadiens vivant encore dans la pauvreté au Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais répondre tout de suite. J'ai eu l'occasion cette semaine de participer à quatre réunions avec des personnes qui s'occupent des enfants. À mon avis, il n'y a pas un seul député dans cette Chambre qui ne souhaite résoudre leurs difficultés. C'est un problème très grave auquel tous les Canadiens doivent s'attaquer.